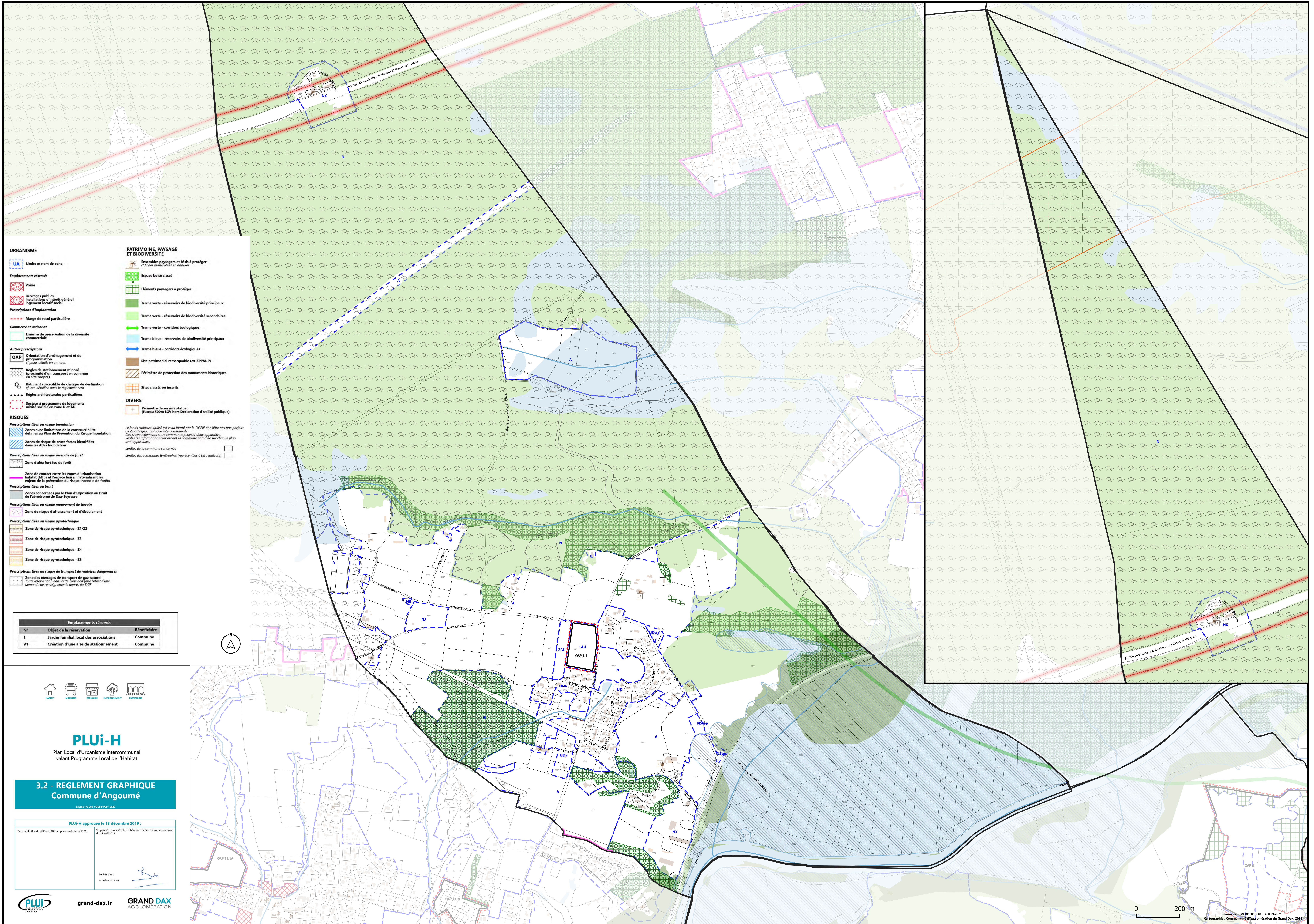




URBANISME

UA Limite et nom de zone

Emplacements réservés

Voie

Ouvrages publics, installations d'intérêt général, logement locatif social

Prescriptions d'implantation

Marge de recul particulière

Commerce et artisanat

Linéaire de préservation de la diversité commerciale

Autres prescriptions

OAP Orientation d'aménagement et de programmation (plans détaillés en annexes)

Règles de stationnement minoré (priorité à un transport en commun en site propre)

Bâtiment susceptible de changer de destination et site dévolu à un règlement d'ordre

Règles architecturales particulières

Secteur à programme de logements mixte sociale en zone U et AU

RISQUES

Prescriptions liées au risque inondation

Zones avec limitations de la constructibilité définies au Plan de Prévention du Risque Inondation

Zones de risque de crues fortes identifiées dans les Atlas Inondation

Prescriptions liées au risque incendie de forêt

Zone d'aléa fort feu de forêt

Zone de contact entre les zones d'urbanisation habitat diffus et l'espace boisé, matérialisant les enjeux de la prévention du risque incendie de forêts

Prescriptions liées au bruit

Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome de Dax-Seyresse

Prescriptions liées au risque mouvement de terrain

Zone de risque d'affaissement et d'écroulement

Prescriptions liées au risque pyrotechnique

Zone de risque pyrotechnique - Z1/Z2

Zone de risque pyrotechnique - Z3

Zone de risque pyrotechnique - Z4

Zone de risque pyrotechnique - Z5

Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses

Zone des ouvrages de transport de gaz naturel

Toute intervention dans cette zone doit faire l'objet d'une demande de renseignements auprès de TIGF

PATRIMOINE, PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Ensembles paysagers et bâtis à protéger (cf. fiches numérotées en annexes)

Espace boisé classé

Éléments paysagers à protéger

Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux

Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires

Trame verte - corridors écologiques

Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux

Trame bleue - corridors écologiques

Site patrimonial remarquable (ex-ZPPAUP)

Périmètre de protection des monuments historiques

Sites classés ou inscrits

DIVERS

Périmètre de suris à statuer (fuseau 500m LGV hors Déclaration d'utilité publique)

Le fonds cadastral utilisé est celui fourni par la DGFIP et n'offre pas une parfaite continuité géographique intercommunale. Des chevauchements entre communes peuvent donc apparaître. Seules les informations concernant la commune nommée sur chaque plan sont applicables.

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)

Emplacements réservés		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Jardin familial local des associations	Commune
V1	Création d'une aire de stationnement	Commune



PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE Commune d'Angoumé

Échelle: 1/5 000 (GDFIP PCN 2021)

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :

Une modification simplifiée du PLUi-H approuvée le 14 août 2021

Vu pour être annexé à la Déclaration du Conseil communautaire du 14 août 2021

Le Président,
M. Julien DUBOIS